

2GEZER CORP
Société par actions simplifiée
au capital de 109 727 euros
Siège social : 53 RUE DES MENUTS
33000 BORDEAUX

880 967 682 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2025

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 31 décembre 2024.

Le 15 janvier 2025, à 10h, les associés de la Société 2GEZER CORP se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 53 RUE DES MENUTS 33000 BORDEAUX, sur convocation faite par le Président de la Société.

Monsieur NAKOULA Yassar, représentant de la société JYN INFO CONSEIL, préside l'assemblée en qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 105 647 actions.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président de la Société ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président de Séance déclare que, le rapport du Président de la Société, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article «Exercice social» des statuts,
- Délégation de pouvoir aux fins d'accomplissement des formalités.

Le Président de Séance donne lecture du rapport du Président de la Société ; et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

Paraphe

ALP

Paraphe

BB

Paraphe

JP

DS

YN

Paraphe

MB

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 Janvier de chaque année, à compter du 31 Janvier 2025.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de sept mois, jusqu'au 31 Janvier 2025.

En conséquence, l'article «Exercice social» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 24 –ANNEE SOCIALE

L'exercice social commence le 1er Février et se termine le 31 Janvier de chaque année. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à 105 647 actions sur les 109 727 actions ayant le droit de vote.

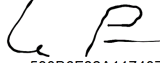
SECONDE RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR AUX FINS D'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à 105 647 actions sur les 109 727 actions ayant le droit de vote.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de la Société déclare la séance levée à 12h.

DocuSigned by:


580B6F82A117407...

Alan LE POCREAU

DocuSigned by:


ECE664916C054A9...

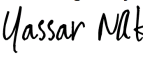
Benoît Benaise

Signé par :


1256914B90C24DB...

Johan PIC

DocuSigned by:


F55A2445F16D42A...

Yassar NAKOULA

Signé par :


31D90E6D058B406...

Marc Binard

Paraphe



Paraphe



Paraphe



DS



Paraphe

